

**Objet : Tarifs de Location S.A.E applicable au 01 septembre 2018**

Vu le décret 2012 — 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire CL comptable publique ;  
 Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P. ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 03 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016 approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

**DECIDE**

Sont approuvés les tarifs de location S.A.E (Structure Artificielle Escalade) selon le tableau ci-dessous :

Utilisateurs	Location ponctuelle	Location (10 semaines)	Créneau année (25 semaines)
Scolaires Location sans matériel	20 €/H HT	13,80 €/H HT	10.70 €/H HT
Scolaires Location avec matériel	24.30 €/H HT	18 €/H HT	14.80 €/H HT
Non scolaires Location sans matériel	29.40 €/H HT	22,10 €/H HT	18 €/H HT
Non scolaires Location avec matériel	36,80 €/H HT	27.40 €/H HT	23,30 €/H HT
<b>Location hors temps scolaire par semaine (= 7 jours)</b>	<b>l'heure</b>	<b>&gt; 10 heures</b>	<b>&gt; 25 heures</b>
Avec matériel	36,80 €/H HT	27.40 €/H HT	23.30 €/H HT
Sans matériel	29.40 €/H HT	23.30 €/H HT	19 €/H HT

+33 2 47 36 66 03

Dorothee.lailliet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières  
 60 rue du Plat d'Étain-BP 12050  
 37020 Tours Cedex 1  
 univ-tours.fr



Le Président,

Philippe VENDRIX